



Rapport de la Commission financière

Budget 2024

(du 15 novembre 2023)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour les Vert-e-s :	M. Jean-Emmanuel Lalive Mme Ilinka Guyot M. François Perret M. Christian Piguet	rapporteur
Pour le PLR :	M. Maël Iseli M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher	
Pour le PS :	M. Pierre-Alain Borel M. Karim Djebaili M. Andrea Moretti	président
Pour le POP :	M. Karim Boukhris Mme Françoise Jeandroz Mme Lara Zender	
Pour l'UDC :	M. Jean-Pierre Brechbühler Mme Jennifer Angehrn	vice-président

Composition du Conseil communal

M. Jean-Daniel Jeanneret, président, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, vice-président, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

M. Théo Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Patrick Herrmann, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

La Commission financière (CoFi) s'est réunie quatre fois, à savoir les 13 septembre, 25 octobre, 9 novembre et 15 novembre 2023. Les sous-commissions se sont réunies les 16 et 17 octobre 2023.

Le Conseil Communal a participé aux quatre séances (excepté M. Théo Huguenin-Elie, absent aux séances du 25 octobre, 9 novembre et du 15 novembre).

Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, a également participé aux quatre séances.

Mme Virginie Rais, assistante de direction du DEFASI, a pris les notes de séances pour l'établissement des procès-verbaux des séances.

Par rapport au budget 2023, M. Andy Favre (UDC) a démissionné le 25 octobre, remplacé par Mme Jennifer Angehrn (UDC).

Présentation générale du budget 2024

En date du 13 septembre 2023, le Conseil Communal a présenté à la Commission la première version du budget 2024. Celle-ci présentait un déficit estimé de 9,8 millions, mais basée sur quelques chiffres non encore confirmés par le canton (facture sociale, péréquation, transports). Finalement, le déficit au budget 2024 est réduit de près de 1 million, soit à 8,939 millions. Ce déficit sera porté à 8,439 millions si les amendements de la Commission financière aux arrêtés no 3 et 4 sont acceptés.

Pour comparaison, le déficit au budget 2023 était de 14,9 millions. Il est probable que le déficit aux comptes 2023 soit inférieur à ces 14,9 millions. Ainsi, le déficit au budget 2024 est inférieur de 6 millions par rapport au budget 2023, ce qui est une amélioration significative. Les comptes 2022 faisaient état d'un déficit de 6,7 millions alors que 14,3 millions figurait au budget. Rappelons aussi que les comptes 2021 avaient 10,3 millions de déficit (20,1 millions au budget 2021) et que les comptes 2020 avaient 13,3 millions de déficit (15,2 millions au budget 2020). On constate que toutes ces dernières années, le déficit aux comptes est sensiblement inférieur au déficit au budget.

Le total des charges est de 291 millions en chiffres ronds et le total des recettes est de 282 millions, résultant en un déficit d'un peu plus de 9 millions, inférieur d'environ 6 millions au chiffre du budget 2023. Une analyse montre que les recettes par rapport au budget 2023 ont augmenté de 12 millions, dont 6 millions suite à des rentrées fiscales accrues et 5 millions provenant de la nouvelle répartition de la péréquation fédérale entre l'Etat et les Communes. Ces 11 millions de recettes supplémentaires sont contrebalancés par un déficit 2024 inférieur de 6 millions par rapport au déficit 2023 et par encore environ 5 millions de charges accrues par rapport à 2023, à savoir 3 millions pour le personnel et 1,5 million dû à diverses augmentations comme l'augmentation des prix de l'énergie et à l'inflation. Notons enfin que les dépenses pour les biens, services et marchandises n'augmentent que de 0,3 million au budget 2024 par rapport au budget 2023. Et que là aussi, les comptes sont systématiquement meilleurs que le budget.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales au budget 2024 sont en augmentation d'environ 6 millions par rapport au budget 2023. On constate donc que ces recettes augmentent d'année en année depuis 2021. Ce sont les rentrées fiscales des personnes physiques qui sont les plus importantes, soit estimées au

budget 2024 à 79.5 millions (y compris l'impôt à la source). Les rentrées fiscales des personnes morales, estimées à 17,6 millions, sont, à nouveau, plus importantes que l'impôt des frontaliers, estimé à 15,8 millions. C'est un signe très positif pour La Chaux-de-Fonds. L'impôt foncier est stable à 4,5 millions. Ainsi, le total des rentrées fiscales au budget 2024 est de 117,47 millions.

Un-e commissaire pense que ce n'est pas sûr que les recettes fiscales vont augmenter d'année en année. Néanmoins, vu que la démographie à La Chaux-de-Fonds semble plus favorable, et que l'estimation du canton au sujet de l'impôt sur les personnes morales semble plutôt pessimiste, on peut raisonnablement accepter les estimations du budget 2024.

Des commissaires se demandent si une baisse d'impôts ne serait pas à l'ordre du jour, vu que la Ville a obtenu 5 millions pour pallier ses surcharges dites géotopographiques. Durant la campagne pour une juste répartition de la péréquation fédérale, un argument soutenait que les communes d'altitude avaient un coefficient élevé pour faire face à ces surcharges. Ces dernières désormais compensées, les coefficients fiscaux des communes indemnisées devraient être revus, comme juste retour pour les contribuables ayant soutenu l'initiative. De plus, cet abaissement du coefficient fiscal est vu, par ces commissaires, comme intéressant dans une réflexion de fusion entre communes pour des économies d'échelle. Pour ces mêmes commissaires, cette diminution d'impôt rentrerait dans la politique optimiste prônée par l'exécutif depuis le début de la législature.

Le Conseil Communal fait observer que cette diminution d'impôt résulterait en une augmentation du déficit de 1 million par point soustrait, somme que la Ville ne pourrait pas supporter.

D'autres commissaires font observer que ce n'est pas au moment où la situation financière s'améliore qu'il faut la péjorer fortement pour recommencer à couper ici et là et à diminuer encore des prestations indispensables à notre Ville. Donc ni le Conseil Communal ni une grande partie de la Commission ne sont d'avis qu'il faut envisager une baisse d'impôts. En revenant à une éventuelle fusion, le Conseil Communal indique qu'il a toujours été ouvert à des discussions avec le Locle, qui est en train de digérer sa propre fusion avec Les Brenets."

Nouvelle répartition de la péréquation fédérale entre les Communes

Le budget 2024 a été fait en tenant compte de cette nouvelle péréquation entre les communes suite à l'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale, connue sous le nom de géotopographie. Celle-ci devrait aboutir à une rétrocession à la Ville de La Chaux-de-Fonds d'environ 5,3 millions. Le projet de décret y relatif a été accepté par le Grand Conseil.

Charges salariales

Les charges salariales augmentent au budget 2024 de 3 millions par rapport au budget 2023. Cette augmentation est due à trois facteurs : à l'inflation, à l'octroi d'échelons qualitatifs et quantitatifs, et à l'augmentation du nombre d'employé-e-s. En août 2023, l'indice des prix à la consommation est supérieur de 1,6 point par rapport à août 2022, ce qui représente 1,6 millions pour compenser cette inflation. Le passage de certaines personnes à des échelons supérieurs représente une augmentation de 0,8 million. L'augmentation du nombre d'employé-e-s représente une augmentation de 0,5 million si l'amendement de la commission financière au projet d'arrêté No 3 est accepté. Quatre EPT (équivalent temps plein) supplémentaires sont prévus par le Conseil communal au Service des espaces publics pour planter maintenant et soigner ensuite les nouveaux arbres qui remplacent ceux qui sont tombés lors de la tempête du 24 juillet. Faire cela avec des employé-e-s de la Ville est jugé meilleur marché que d'externaliser pour le Conseil communal.

Des commissaires proposent de diminuer le nombre d'EPT de 6 unités dans l'effectif global, représentant l'augmentation des EPT non liée à une exigence légale. Cette diminution proposée devrait facilement être absorbée par le Conseil communal. D'une part, les engagements prévus des arboristes-grimpeurs ne vont peut-être pas se faire complètement, et d'autres postes ne seront pas remplacés immédiatement lors d'un départ. Il est également relevé qu'engager des personnes pour des projets temporaires suite à des subventions perçues résulte parfois en ce que la personne reste et augmente le nombre d'EPT de façon pérenne. Le Conseil Communal, de même que les autres commissaires, sont ouverts à une diminution d'EPT si cela permet d'avoir une fin heureuse de législature. Le Conseil Communal propose une diminution de 3 à 4 EPT, tout en disant aussi que des manques de personnel ont mené à des situations difficiles comme pour le SCAS. L'ensemble des commissaires sont finalement d'accord de faire un amendement de la commission financière au projet

d'arrêté No 3 qui précise que le nombre total d'EPT est de 1006 au lieu de 1010.13, ce qui représente une diminution de 4,13 EPT.

Biens, services et marchandises

L'augmentation de ce secteur en 2024 est de 0,3 million par rapport au budget 2023, lié principalement au prix de l'énergie et de l'inflation. Le total se monte à 43 millions. C'est dire l'excellente maîtrise de ce secteur qu'a le Conseil Communal. De plus, l'écart statistique est passé à 900'000.- pour ce budget 2024. En effet, les dépenses de ce secteur aux comptes sont systématiquement inférieures à celles du budget.

En outre, en fonction de l'évolution en cours d'année, les chefs de service pilotent leurs dépenses en utilisant des tableaux de bord, ce qui a pour résultat un excellent contrôle des charges.

Recettes

Au regard de ce qui s'applique dans le secteur de l'immobilier, un-e commissaire demande si les loyers des logements de la Ville ont aussi été augmentés suite à la hausse des taux. À part les logements rénovés, il n'y a pas eu d'augmentation de loyers, puisque les variations des taux hypothécaires ne sont pas un paramètre d'ajustement reconnu par les baux de la gérance communale.

Des commissaires font la proposition d'augmenter de 10% toutes les entrées des installations de la Ville ainsi que les taxes et émoluments. Évidemment, ce n'est pas une mesure susceptible de stabiliser l'inflation qui supposerait une stabilité des prix. Le Conseil Communal s'est déclaré ouvert à analyser la situation, car en effet cela n'a pas été fait depuis longtemps et revoir certains tarifs est parfaitement légitime. Mais cela ne peut pas se faire dans l'urgence. La commission financière va ainsi déposer un postulat en ce sens.

Investissements

Les investissements se montent à 47,8 millions, dont 34,4 millions sont soumis au frein à l'endettement. Néanmoins, la commission est consciente que, année après année, on ne réalise que les deux tiers des investissements, si ce n'est pas que la moitié comme aux comptes 2022.

Les plus importants investissements prévus en 2024 sont la piscine des Mélèzes, le parc des Musées et la Place du Marché.

L'auto financement s'élève à 3 millions et demande donc une dérogation au frein à l'endettement. Il n'est donc pas négatif comme c'était le cas pour le budget 2023. Ainsi, on s'endette pour des investissements et non pas pour des dépenses opérationnelles.

Dette

La dette en août 2023 était de 499 millions, elle s'élèvera à 529 millions selon les prévisions budgétaires 2024 au 31 décembre 2024. Environ 20 millions d'emprunts arrivent à échéance et doivent être reconduits par de nouveaux emprunts. La dette est structurée en trois parties, soit environ un tiers en emprunts court terme (1-12 mois), un autre tiers en emprunts à long terme et le troisième tiers en swaps. Bien entendu, il n'est pas toujours facile d'obtenir des emprunts pour satisfaire cette structure de la dette avec des taux d'intérêts qui soient quand même attractifs.

Fortune

Au 31 décembre 2022, la fortune de la Ville de la Chaux-de-Fonds était de 134,8 millions et la réserve de politique conjoncturelle de 7,9 millions. Elle s'élèvera à 111 millions selon les prévisions budgétaires 2024 et le solde de la réserve de politique conjoncturelle à 4.2 millions au 31 décembre 2024.

Plan Financier et des tâches 2025-2027 (PFT)

Un-e commissaire est inquiet-e par rapport aux futures projections, alors que la Chaux-de-Fonds est en haute conjoncture. Néanmoins, le PFT 2025-2027 est bien meilleur que les précédents, résultant d'une tendance positive pour les recettes fiscales. Ce qui n'empêche pas de rester prudent.

Position de la commission financière et des groupes

La commission financière recommande au Conseil Général l'acceptation du budget 2024, soit les arrêtés 1 à 4 amendés par la commission financière. La commission financière dépose également un postulat pour adapter certains tarifs des taxes et émoluments dont les diverses entrées des installations communales.

Conclusion

La commission financière, dans son entier, salue le nouveau dynamisme de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Certain-e-s commissaires se posent la question de savoir si on a les moyens de ce nouveau dynamisme, mais pour d'autres, la réponse est claire : il faut continuer d'investir et de transformer notre ville sur tous les plans pour accroître son nombre d'habitant-e-s. Un-e commissaire demande si le budget, selon l'estimation du Conseil Communal, est un budget pessimiste ou non. La réponse est que ce budget, bien meilleur que celui de 2023, est réaliste.

Prises de positions des représentant-e-s des groupes

Préavis du groupe Les Verts

Le budget 2024 présente un déficit de 8.939 millions, c'est mieux que les années précédentes mais cela reste déficitaire. Remercions au passage le Conseil communal et tout le personnel de la Ville qui fournissent des efforts pour tenter de réduire les coûts. Malgré cela les charges augmentent. Il faut dire que la situation mondiale ne nous a pas aidé. Les prix des différentes énergies qui prennent l'ascenseur, l'IPC qui a fortement augmenté ces dernières années et a contraint la ville à augmenter les salaires en conséquence.

Pour les recettes il semblerait que cela s'améliore aussi, mais ne connaissant pas les données exactes il ne faut pas se féliciter trop vite, mais les différents indices semblent favorables.

Concernant les EPT il faudrait rester stable, mais il faut aussi tenir compte de tâches nouvelles demandées aux Services. Un exemple avec le SEP, bien que les hivers soient moins rigoureux, il faut conserver le personnel et un équipement à la hauteur pour l'entretien de nos routes. Parallèlement, il faut entretenir les nombreux aménagements paysagers qui embellissent notre ville avec d'harmonieux mélanges de fleurs et de buissons. Sans compter la plantation et l'entretien des arbres qu'il faudra remplacer suite à la tempête. Dans ce cas, il nous paraît indispensable de prévoir l'engagement de spécialistes.

Prévoir un budget, c'est comme la météo tout le monde aimerait avoir des prévisions exactes.

En conclusion le groupe des Vert-e-s acceptera ce budget.

Préavis du groupe PLR

La situation financière en ville de La Chaux-de-Fonds demeure inquiétante et, contrairement à ce que peuvent prétendre certains, aucune amélioration n'est en vue selon le PFT établi par le Conseil communal. Alors même que nous nous trouvons en période de bonne conjoncture économique, avec les recettes fiscales en décollant, alors même que la Ville a obtenu 5.2 millions de l'État en reconnaissance des surcharges d'altitude, le déficit se monte encore à plus de 8 millions. Les commissaires PLR ne peuvent se satisfaire d'une telle situation. Ils font d'ailleurs remarquer une certaine incohérence dans la constante croissance des effectifs durant une période de décroissance démographique. La diminution des EPT proposée par la commission, fruit d'un compromis, est à relever et devient la condition *sine qua non* à la recommandation de l'acceptation du budget 2024. De plus, si les salaires sont adaptés à l'IPC, les recettes communales doivent également être réajustées afin de diminuer les surcharges liées à l'inflation.

Pour améliorer les budget à venir et palier à nos problèmes évidents de charges, il s'agira d'entreprendre de profondes restructurations, dont notamment étudier avec sérieux un rapprochement avec les communes avoisinantes, comme cela se façonne sur le littoral et dans les vallées. Sans quoi, l'équilibre financier restera un lointain objectif, pour ainsi dire inaccessible, un attentisme prôné et défendu par une large majorité de nos autorités depuis de trop nombreuses années.

Préavis du groupe PS

Même si l'amélioration n'est pas aussi rapide qu'on pourrait l'espérer, on constate qu'à chaque exercice les finances de notre ville tendent un peu plus vers l'équilibre, ce d'autant que depuis quelques années le déficit réel est sensiblement réduit par rapport aux projections budgétaires.

Avec un déficit budgété d'environ 8,5 millions, on observe que le cap est maintenu, alors même que les bouleversements se succèdent les uns aux autres : pandémie, guerre en Ukraine, tempête du 24 juillet, conflit israélo-palestinien, tout cela sur fond d'inflation, d'augmentation du coût des énergies et des primes d'assurance-maladie, notamment. Autant d'éléments qui viennent alourdir nos charges et nous ralentissent dans notre progression.

Côté recettes, la prise en compte d'une partie des surcharges géotopographiques constitue une avancée très positive, mais qui ne saurait suffire à elle seule. En effet ; La Chaux-de-Fonds n'est pas seulement pénalisée par son altitude. Trop grande pour ne pas offrir les prestations que l'on peut attendre d'un centre urbain, notre ville est trop petite pour ne pas considérer son rôle de pôle régional.

C'est donc aussi sur ce plan, qu'il s'agira de trouver de nouvelles recettes, car l'arrivée de nouveaux habitants, même si elle devait être importante, ne suffira pas à combler le manque. Le travail doit aussi se poursuivre s'agissant de la péréquation des impôts des personnes morale.

Le groupe socialiste soutient le Conseil communal dans son effort de redynamisation de la ville et acceptera le budget 2024, en remerciant toute l'administration communale ainsi que le Conseil communal.

Préavis du groupe POP

Les commissaires du groupe POP tiennent à saluer les efforts du Conseil communal et de l'ensemble de l'administration qui permettent de présenter un budget dont le déficit est contenu. Ce n'est qu'au travers d'une politique de grande rigueur dans la maîtrise des charges que ce résultat a été rendu possible. Il n'en reste pas moins que ce déficit persiste malgré une bonne conjoncture économique et le versement partiel des charges géotopographiques. Ainsi, la rigueur doit rester le leitmotiv dans la gestion de nos deniers publics. Une rigueur qui ne doit pas se muer en austérité dont les effets peuvent être délétères comme nous l'a montré l'expérience de la dernière législature.

C'est pourquoi il est essentiel que le personnel communal puisse compter sur l'indexation des salaires à l'IPC et que la politique d'investissement volontariste soit maintenue. Néanmoins, et dans le but d'obtenir une large majorité pour l'acceptation de ce budget, nous avons accepté un compromis consistant à supprimer 4,13 EPT pour 2024 et à demander au Conseil communal de fournir un rapport sur une éventuelle augmentation des taxes et émoluments.

Dans ces conditions, le POP acceptera le budget.

Préavis du groupe UDC

Le groupe UDC prends acte du budget 2024 amendé par la Commission financière. Il constate que grâce à cet amendement le déficit prévu pourra être réduit de CHF 500'000.- pour se situer à environ CHF 8'400'000.-. Même s'il n'est jamais agréable d'entrevoir un résultat négatif malgré tout très conséquent, nous constatons que ce budget prévoit un déficit nettement moins important que ceux de ces dernières années ce qui est encourageant.

Bien entendu le but est de tendre le plus rapidement possible à l'équilibre mais nous sommes réalistes et savons que ce ne sera pas possible en très peu de temps. Il faut persévérer dans cette voie et faire le maximum afin de diminuer chaque année ce déficit, ce qui permettra de continuer à aller de l'avant car nous désirons que la ville puisse poursuivre dans la dynamique positive actuelle.

Les commissaires UDC accepteront ce budget 2024 amendé.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Approbation du budget 2024

Le budget 2024 tel que présenté par le Conseil communal avec les amendements de la Commission financière est approuvé à l'unanimité des membres présent.e.s.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier chaleureusement pour leur travail toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La Commission financière remercie également chaleureusement les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également chaleureusement Mme Virginie Rais pour la qualité de ses procès-verbaux et aussi de l'organisation du casse-croûte qui a été très apprécié.

Pour la Commission financière
Christian Piguet
Rapporteur